



Bruxelles, 12 Novembre 2020

M. Josep Borrell  
Haut Représentant de l'Union européenne  
pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité  
Vice-Président de la Commission européenne

**Sujet : Partenariat UE-UA – Besoin urgent d'une organisation régionale de gestion des pêches en Afrique de l'Ouest**

Cher Monsieur,

La CAOPA, le PRCM et CAPE se félicitent vivement de votre engagement à rendre le futur partenariat UE-Afrique visible et tangible pour les citoyens africains et européens. Le soutien au secteur africain de la pêche pourrait vous aider à atteindre cet objectif. En particulier en ce moment, alors que la pandémie affecte négativement les économies et les moyens de subsistance des citoyens africains, nous aimerions que vous preniez en considération notre proposition relative à la pêche durable afin de rendre votre engagement concret et utile pour les citoyens des deux continents.

En effet, nous apprécierions que vous fassiez entendre votre voix cruciale pour établir une Organisation régionale de gestion des pêches (ORGP) couvrant les eaux au large de l'Afrique de l'Ouest. Cette ORGP représenterait le premier cadre de gestion des pêches dans cette région. Cette ORGP est absolument nécessaire pour garantir que les ressources halieutiques sont évaluées, gérées et exploitées de manière durable, au profit de la pêche artisanale durable et des populations locales.

La pêche artisanale en Afrique contribue grandement à la sécurité alimentaire, en fournissant des protéines animales aux plus pauvres à un coût abordable. Ce secteur fournit de l'emploi à environ onze millions de personnes en Afrique. Pour chaque pêcheur artisan, entre 1 et 4 emplois à terre sont créés. Dans le secteur de la transformation artisanale du poisson, la plupart des travailleurs sont des femmes. Ce secteur fournit également une grande partie des captures qui sont exportées et consommées sur le marché européen.

Nos organisations estiment qu'il est possible de mieux gérer les ressources halieutiques partagées dans la région de l'Afrique de l'Ouest, y compris les petits pélagiques qui sont essentiels pour la sécurité alimentaire des citoyens africains. Un cadre de gestion opérationnel ouvrirait la voie à la création d'emplois durables dans les chaînes de valeur de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. La conservation et l'exploitation durable des ressources dont ces communautés de pêcheurs

dépendent pour leur subsistance sont des éléments essentiels pour améliorer la résilience des communautés côtières confrontées à diverses menaces telles que la surexploitation des ressources, le changement climatique et l'impact de la pandémie.

Récemment, la Conférence ministérielle sur la coopération en matière de pêche entre les États africains riverains de l'océan Atlantique (ATLAFCO/COMHAFAT) a discuté des intérêts communs et des [modalités de création d'une ORGP](#) qui établirait un cadre juridique international contraignant. Cela représente un bon pas en avant, mais une véritable impulsion politique et la participation de l'UE sont nécessaires pour établir cette nouvelle ORGP.

L'UE devrait encourager cette initiative, afin d'aider les pays africains à atteindre l'objectif de développement durable sur les océans (ODD14) dans le cadre de l'agenda 2030. Cela confirmerait également le leadership de l'UE dans la promotion mondiale de la gouvernance internationale des océans.

Nous serions heureux de vous rencontrer et de discuter plus en détail de notre proposition.

Cordialement,



**Gaoussou Gueye,**  
Président de la CAOPA

<https://caopa.org/>



**Béatrice Górez,**  
Coordinatrice CAPE

[www.capecffa.org](http://www.capecffa.org)



**Ahmed Senhoury**  
Directeur du PRCM

<http://prcmarine.org/>

**Cc:** Pedro Serrano, Chef de Cabinet  
Maud Arnould, Expert de cabinet

Charlina Vitcheva, Directrice Générale, DG MARE  
Veronika Veits, Directrice, Gouvernance internationale des océans et pêche durable, DG MARE

Koen Vervaeke, SEAE Afrique Directeur général

## Au sujet des signataires

La **Confédération africaine des organisations professionnelles de la pêche artisanale maritime et continentale** (CAOPA) a été créée en 2010 et regroupe des organisations professionnelles d'hommes et de femmes de 26 pays africains: Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Libéria, Maroc, Mauritanie, Mali, Nigéria, Ouganda, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Sierra Léone, Sénégal, Madagascar, Seychelles, Comores, Ile Maurice, ainsi que la Réunion, en tant que membre observateur.

Son objectif principal est d'impulser une dynamique panafricaine de développement de la pêche artisanale durable pour le bien-être des communautés côtières, et de contribuer à la sécurité alimentaire des populations. Depuis 2017, la CAOPA s'est engagée à promouvoir l'élaboration, de façon transparente, participative et sensible aux enjeux de genre, de plans d'actions nationaux, voire régionaux, visant à mettre en œuvre les Directives Volontaires de la FAO pour une pêche artisanale durable.

La CAOPA est membre du Conseil d'Administration de la FiTI, du comité de pilotage de CAPE, et préside la Plateforme ouest africaine des acteurs non étatiques de la pêche, mise en place par l'Union africaine. L'organisation a le statut d'observateur au COFI (FAO).

La **Coalition pour des accords de pêche équitables** (CAPE) est une plateforme d'organisations européennes et africaines qui, depuis 1994, a pour objectif de faire entendre, au niveau des institutions européennes, la voix des communautés de pêche artisanale africaines dans le cadre des relations de pêche entre l'Union européenne et les pays africains. CAPE occupe actuellement la vice-présidence du Conseil consultatif de l'Union européenne sur la pêche lointaine (CCPL).

Le **Partenariat régional pour la conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest** (PRCM) est une association régionale enregistrée au Sénégal qui œuvre pour la conservation du littoral ouest africain et la gestion durable de ses ressources. Le PRCM couvre sept pays à savoir le Cap Vert, la Gambie, la Guinée Conakry, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et le Sierra Leone. Sa vision est « *d'œuvrer pour l'avènement d'un environnement marin et côtier sain et productif pour le bien-être des populations* ». Ses centres d'intérêts portent sur les problématiques en lien avec la gestion durable de la pêche, la protection des zones humides côtières et des espaces de mangroves, la conservation de la biodiversité marines et côtières, la réduction de l'impact des infrastructures côtières et des activités pétrolières et gazières, etc.

La force du Partenariat, c'est sa diversité. Son esprit et sa force résident dans son réseau de plus 78 membres allant de petites associations actives au niveau local à de très grandes organisations internationales. Il est conçu comme une coalition d'acteurs et un regroupement de forces et d'initiatives diversifiées au service d'un objectif commun de conservation côtière et marine.

Le Partenariat est régi par une Charte qui engage ses membres sur les principes et valeurs qui le fondent. Le siège du PRCM se trouve à Dakar au Sénégal.